



SANTÉ

Ne renoncez pas à vous soigner !

La période exceptionnelle de crise sanitaire que nous vivons dans ce contexte de pandémie de Covid-19 ne doit pas faire oublier que certains soins et examens doivent impérativement être maintenus car ils sont indispensables au regard des besoins de santé de la population.

Publié le 28 avril 2020

Les associations d'usagers souhaitent alerter la population sur la nécessité de suivi des soins essentiels et sur l'importance de ne pas négliger les autres pathologies. A leurs côtés, les institutions (l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, Assurance Maladie) et les représentants des professionnels de santé et des établissements de santé (Unions régionales des professionnels de santé, Fédérations de l'hospitalisation Privée et Publique) se mobilisent pour s'assurer qu'une réponse médicale soit apportée aux personnes qui nécessitent des soins indispensables durant la période de confinement : détection des AVC, maladies chroniques, suivi de la grossesse, suivi des jeunes enfants, urgences dentaires, urgences optiques, IVG, etc.

Il est important de ne pas confondre renoncement aux soins et report de soins !

Il ne faut pas craindre de déranger les professionnels de santé : ils se sont organisés pour continuer à vous prendre en charge dans des conditions sécurisées.

Des circuits de prise en charge dédiés pour les patients testés positifs au Covid-19 ont été mis en place : toutes les précautions sont prises pour permettre l'accueil de patients non porteurs du virus et éviter le risque de contamination.

Des dispositifs pour permettre une prise en charge à distance : téléconsultations, télésuivi et de la télésurveillance avec les professionnels de santé, sont opérationnels.

Une attention particulièrement pour le suivi de certains patients

Toutes les personnes sous traitement temporaire, atteintes de maladies chroniques ou ayant besoin d'un suivi médical, doivent maintenir le lien avec leur médecin traitant, leur spécialiste ou leur établissement habituel afin de continuer tous les soins nécessaires : les consultations médicales de suivi, les examens biologiques indispensables, la délivrance des médicaments, la poursuite des soins infirmiers et des séances d'éducation thérapeutique, etc.

Qui contacter pour vous soigner pendant le confinement ?

Renoncer, c'est prendre le risque d'un retard de diagnostic et de prise en charge et donc une perte de chance.

Au moindre doute, n'hésitez pas : appelez vos professionnels de santé (médecins, infirmières, pharmaciens...), ils sauront vous conseiller et vous accompagner !

[Téléchargez la plaquette au format pdf](#)